

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 Avril 2019
--

et publication le 18 Avril 2019
--

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Attribution de subventions aux associations au titre de l'exercice 2019

Le Président rappelle que la communauté de communes a conclu divers accords de partenariat avec des associations qui œuvrent dans les secteurs touristique, culturel, environnemental ...

Elle a, également, repris à son compte, depuis le 1^{er} janvier 2003, les engagements souscrits dans le même cadre par l'ex-SIDET de Gouarec puis, depuis le 1^{er} janvier 2004, ceux contractés par l'ex-communauté de communes de l'Argoat.

Aux termes de ces accords, la CCKB, s'est, en règle générale, obligée à cofinancer des postes d'emplois de proximité ou d'emplois-jeunes, peu à peu transformés en emplois associatifs locaux, et, parfois, à apporter des aides au fonctionnement de la structure ou, exceptionnellement, à de l'équipement.

En dehors de ces interventions contractuelles, la communauté de communes peut, aussi, être appelée à soutenir des initiatives ponctuelles entrant dans le cadre de ses politiques.

Il est à noter que, depuis l'an dernier, la CCKB se trouve confrontée au désengagement du Département qui a décidé de se retirer du financement de l'office de tourisme. L'impact financier de cette décision a pu être atténué en 2018 par le transfert à l'OTKB d'une partie du solde de clôture positif du Pays Touristique Guerlédan-Argoat mais il est, cette année, pleinement intégré dans le budget.

Par ailleurs, la CCKB a souhaité s'associer au souhait du Département de redonner vie aux maisons éclusières en implantant un bureau d'information touristique à Bon Repos pendant 2 mois durant l'été 2018. Devant le succès de cette initiative, ce temps d'ouverture sera doublé en 2019 avec les effets pécuniaires induits.

Le Président rappelle, d'autre part, que les subventions figurant dans des accords pluriannuels ou faisant l'objet d'une reconduction ont, déjà, été votés par le conseil lors de sa dernière réunion et ne figurent, donc, pas dans la liste proposée ce jour.

Le Président suggère d'allouer les subventions suivantes aux associations listées ci-après :

Intitulé de l'association	Objet de la demande	Subvention 2018	Subvention proposée	Observations
Tourisme Kreiz-Breizh Communauté	Contribution au budget	100 717 €	122 022 €	Dont 10 000 € de compensation de la fin de l'aide départementale sur l'emploi et 10 000 € liés à l'ouverture du BIT de Bon Repos
APAPP	Participation à un emploi associatif local	10 000 €	10 000 €	Augmentation de 2 mois de l'activité du salarié en CDD et baisse de la contribution des autres co-financeurs
	Participation à l'embauche d'un CDD sur 8 mois	8 000 €	10 000 €	
	TOTAL	18 000 €	20 000 €	
Association des Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	Aide au développement des actions d'animation du site	30 000 €	17 000 €	Passage des emplois su statut d'emplois associatifs locaux à celui d'emplois associatifs départementaux
Terre d'Auré	Organisation d'un festival à vocation caritative et pédagogique	2 500 €	2 500 €	
Armorique endurance équestre	Participation aux équi- deiz	3 500 €	3 000 €	
Kreiz-Breizh Villages d'Europe	Contribution au budget 2019 (dont contribution à l'emploi associatif local)	12 381 €	13 014 €	9 014 € d'aide au financement du poste et 4 000 € dédiés au développement des actions conduites
ADIL	Information des habitants du Kreiz-Breizh sur l'évolution du contexte de l'habitat et de la construction	2 546 €	2 408 €	0,13 € / habitant
Kreiz-Breizh Elites	Promotion du tour du Centre-Bretagne	7 000 €	7 000 €	8 000 € demandés
Comice Agricole de Saint-Nicolas-du-Pélem	Contribution à l'équilibre de l'édition 2018 du comice de Ste Tréphine	500 €	500 €	

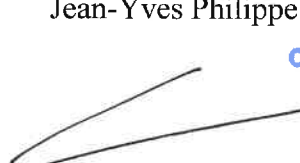
Amicale du personnel de la CCKB	Organisation d'un arbre de Noël Participation aux évènements familiaux	2 070 €	1 890 €	Application des critères de calcul définis en décembre 2003
Association Familles Rurales	Prise en charge des 2/3 d'un emploi associatif local	20 350 €	20 350 e	350 € au titre de la fête du jeu
Association de Gestion du pôle d'animation et de mémoire de l'Etang Neuf	Contribution au financement de deux emplois associatifs (8000 x 2) et à la réalisation des expositions temporaires et des animations (3000 €)	19 000 €	19 000 €	
TOTAL		218 564 €	228 684 €	

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées

Intitulé de l'association	Subvention 2019
Tourisme Kreiz-Breizh Communauté	122 022 €
APAPP	20 000 €
Association des Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	17 000 €
Terre d'Auré	2 500 €
Armorique endurance équestre	3 000 €
Kreiz-Breizh Villages d'Europe	13 014 €
ADIL	2 408 €
Kreiz-Breizh Elites	7 000 €
Comice Agricole de Saint-Nicolas-du-Pélem	500 €
Amicale du personnel de la CCKB	1 890 €
Association Familles Rurales	20 350 €
Association de Gestion du pôle d'animation et de mémoire de l'Etang Neuf	19 000 €

Le Président,
Jean-Yves Philippe


**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU KREIZ-BREIZH**
CCKB
 6, rue Joseph Pennec
 88110 BOSTRENEC
 18 18
 Page 33